



## Récupération et usages de l'eau de pluie.

### Ecologique, oui - Economique, pas du tout ! - 01.09.2008

*Extrait d'un document dont ECO-TECHNIQUES est seul propriétaire.*

Le lobbying sur la récupération de l'eau de pluie a très bien fonctionné, et pourtant les fabricants de ces matériels ne sont pas nombreux. Le décret autorisant l'usage de l'eau de pluie à l'intérieur de la maison vient de paraître pour un usage sur la chasse d'eau et le lave linge.

Il est donc temps de vous fournir tous les éléments sur ce sujet de façon à ce que chacun puisse décider en parfaite connaissance de cause.

Tout d'abord cette autorisation d'usage (et surtout les aides qui vont avec) sont sectaires... Eh oui ! Car la récupération de l'eau de pluie (hormis les collectivités) ne peut se faire que par les maisons individuelles soit environ 45 % du parc d'habitat français. Ce qui veut dire que les 55 % habitant dans des logements sont éliminés d'office du système et notamment de celui des aides. Par définition, les habitants (locataires pour la très grande majorité) des logements sociaux ou privés ont moins de moyens que les propriétaires de maisons.

D'un point de vue écologique, il est évident que la récupération des eaux de pluie est intéressante à plus d'un titre. Le lavage des véhicules ou des extérieurs, l'arrosage des jardins et pelouses sont des usages intéressants pour l'eau de pluie. La chasse d'eau aussi, hormis le problème du financement du traitement de l'eau rejetée à la station d'épuration. Par contre l'usage de l'eau de pluie pour le lavage du linge n'est pas sans risque et la Direction Générale de la Santé a soulevé bien des interrogations et des réserves. Car l'eau de pluie récupérée est avant tout de l'eau de ruissellement qui a coulé sur un toit et qui est plus ou moins chargée en métaux lourds (très nocifs), en hydrocarbures (échappement des véhicules) et peut présenter dans certains cas un risque de H5N1, propagé par les fientes d'oiseaux.

Pour limiter les risques, il faut donc pour ceux qui choisissent l'option, se doter d'un système de filtration sophistiqué, et c'est là qu'on arrive au problème financier que nous allons résumer de la façon suivante :

La pluviométrie moyenne Française est d'environ 750 mm d'eau par an. La surface moyenne d'une toiture est de peu ou prou 100 m<sup>2</sup> ce qui dans l'absolu pourrait permettre une récupération de 75 m<sup>3</sup> d'eau par an. Il est impossible de récupérer 100 % de l'eau qui tombe sur un toit, compte tenu du sur-verse lorsque la citerne est pleine. Le maximum récupérable, et à condition d'avoir une citerne de 8 à 10 m<sup>3</sup> (ce qui fait une très grosse citerne) est d'environ 75 % soit environ 50 m<sup>3</sup>. Le prix moyen national de l'eau est de 3 € le m<sup>3</sup> ce qui fait donc une économie annuelle de 150 €, pour un équipement qui va de 5 000 à 8-9000 €, sans l'installation. L'aide est de 25 % uniquement sur le matériel ce qui fait un dispositif non installé de 3750 à 6 000/6750 € et donc un amortissement sur 25 ans au mieux et 40 à 45 ans ou plus au pire. Et si l'on tient compte du fait que la citerne est pratiquement toujours pleine en hiver, lorsque qu'arrive le printemps ou l'été, bien souvent l'eau fera défaut (sécheresse comme en 2003) au moment crucial où il est nécessaire d'arroser pelouse et jardin.

Par contre, il existe une autre méthode tout aussi écologique, mais qui permet une récupération intéressante tous les jours, c'est la récupération des eaux grises (eau de la salle de bain et de la douche). Celle-ci peut représenter jusqu'à 40 % du volume consommé tous les jours, et là, le coût de l'installation est bien moindre et l'amortissement beaucoup plus court, pour une récupération certaine quelle que soit la météo. Or à ce jour, il n'existe que 2 fabricants fiables.